

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
30 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-29

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC LA SAFER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la SAFER Ile-de-France (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) propose à la commune de mettre en place, par le biais de la signature d'une convention, une veille foncière sur les parcelles agricoles et naturelles de son territoire (parcelles en zone A et N au PLU). La convention permettra également à la SAFER d'exercer son droit de préemption à la demande de la commune et de réaliser un observatoire foncier sur les espaces naturels et agricoles.

Considérant que la commune sera informée de toutes les transactions notifiées à la SAFER (ventes de terres agricoles et d'espaces naturels). Si les parcelles risquent de changer de destination ou si le prix est jugé trop élevé, alors une enquête peut être réalisée, avec une étude du profil professionnel de l'acquéreur potentiel par exemple.

Considérant que la SAFER peut exercer son droit de préemption pour éviter le mitage, contribuer au maintien de l'agriculture et des espaces naturels, ou encore lutter contre un prix de vente excessif non compatible avec une mise en valeur agricole ou forestière par exemple.

Considérant que la commune s'engage à acquérir le bien préempté dans le cas où il n'y aurait pas d'autres acquéreur de la parcelle et au prix éventuellement fixé par le tribunal en cas de contestation du prix.

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la convention de surveillance et d'intervention foncière ci-jointe entre la commune de L'Isle-Adam et la SAFER.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'intervention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT